

M@DIAGRIF

États financiers consolidés
31 mars 2019 et 31 mars 2018

Rapport de la direction

Aux actionnaires de Technologies Interactives Mediagrif Inc./Mediagrif Interactive Technologies Inc.

Les états financiers consolidés de Technologies Interactives Mediagrif Inc./Mediagrif Interactive Technologies Inc. (la « Société ») et toute l'information contenue dans le rapport de gestion sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Selon ces normes, la direction a établi des estimations et émis des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers consolidés et les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Pour assurer la justesse et le caractère complet, dans tous les aspects significatifs, des états financiers consolidés, la direction s'est dotée d'un système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne comprend, entre autres, la communication aux employés, par la direction, des politiques internes relatives à l'éthique en affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que ses documents financiers sont fiables et qu'ils constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers consolidés, et que ses actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité relativement aux états financiers consolidés surtout par l'entremise de son comité d'audit, formé uniquement d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit, la direction et l'auditeur indépendant se rencontrent pour réviser les états financiers consolidés et les contrôles internes relatifs à l'information financière. Le comité d'audit revoit les états financiers consolidés annuels de la Société et formule les recommandations appropriées devant être considérées par le conseil d'administration lors de l'approbation des états financiers consolidés émis aux actionnaires. L'auditeur indépendant a librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'ils peuvent rencontrer en présence ou non de la direction.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par l'auditeur désigné par les actionnaires, Deloitte S.E.N.C.R.L./ s.r.l.

(Signé)
Paul Bourque
Président et chef de la direction
par intérim

(Signé)
Paul Bourque
Chef de la direction financière

Le 11 juin 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de

Technologies Interactives Mediagrif Inc./Mediagrif Interactive Technologies Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Technologies Interactives Mediagrif Inc., (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 mars 2019 et 2018, et les états consolidés du résultat, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est David Pain.

Signé,
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A129221

Le 11 juin 2019
Montréal (Québec)

<i>En milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action</i>	2019	2018
	\$	\$
Revenus (note 7)	83 082	80 937
Coût des services (note 19)	20 890	18 023
Marge brute	62 192	62 914
Charges d'exploitation		
Frais généraux et frais d'administration	12 666	11 009
Frais de vente et de commercialisation	17 425	17 149
Technologie (note 19 et 20)	18 822	19 832
	48 913	47 990
Résultat d'exploitation	13 279	14 924
Dépréciation d'actifs détenus en vue de la vente (note 11)	(46 581)	-
Autres (charges) revenus, montant net (note 25 b))	533	(1 048)
Frais financiers (note 25 c))	(1 213)	(1 096)
Quote-part dans une coentreprise (note 10)	(6)	211
Résultat avant impôts sur le résultat	(33 988)	12 991
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat (note 11 et 23)	(8 347)	5 814
Résultat net de l'exercice	(25 641)	7 177
Résultat par action		
De base et dilué	(1,73)	0,48
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		
De base et dilué	14 848 779	14 869 618
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	14 848 779	14 848 779



États consolidés du résultat global
des exercices terminés le 31 mars 2019 et le 31 mars 2018

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Résultat net de l'exercice	(25 641)	7 177
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net		
Variation des pertes non réalisées sur les contrats de change à terme, déduction faite des impôts différés de 189 \$ (79 \$ en 2018)	(517)	280
Reclassement des pertes réalisées sur les contrats de change à terme, déduction faite des impôts différés de 91 \$ (116 \$ en 2018)	249	(216)
	(268)	64
Résultat global de l'exercice	(25 909)	7 241

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés

M^eDIAGRIF

États consolidés de la situation financière
au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018

	Au 31 mars 2019 \$	Au 31 mars 2018 \$
<i>En milliers de dollars canadiens</i>		
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 339	13 187
Trésorerie détenue pour le bénéfice de tierces parties (note 12)	826	1 374
Comptes débiteurs (note 27)	7 282	8 676
Impôts sur le résultat à recevoir	253	427
Crédits d'impôt à recevoir	4 964	2 331
Charges payées d'avance et dépôts	2 417	2 293
Actifs détenus en vue de la vente (note 11)	28 805	-
	57 886	28 288
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 13)	1 997	2 318
Actifs incorporels (note 14)	6 264	5 708
Actifs incorporels d'acquisition (note 14)	7 344	61 301
Goodwill (note 15)	90 149	107 047
Placement dans une coentreprise (note 10)	-	598
Impôts différés (note 23)	5 276	4 396
	168 916	209 656
Passif		
Passifs courants		
Comptes créditeurs et charges à payer	10 927	10 440
Autres créditeurs (note 12)	2 114	2 385
Impôts sur le résultat à payer	646	1 305
Revenus différés (note 7)	14 727	17 958
Instruments financiers dérivés	424	58
Tranche à court terme de l'avantage incitatif reporté	136	135
Passifs détenus en vue de la vente (note 11)	4 132	-
	33 106	32 281
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 16)	24 935	28 096
Avantage incitatif reporté	475	609
Impôts différés (note 23)	9 696	16 117
	68 212	77 103
Capitaux propres		
Capital-actions (note 17)	78 051	78 051
Réserves	2 903	3 171
Résultats non distribués	19 750	51 331
	100 704	132 553
	168 916	209 656

Approuvé par le conseil d'administration,

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés

_____, administrateur
Gilles Laurin

_____, administrateur
Paul Bourque

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Réserves					
	Capital- actions	Avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres	Couverture des flux de trésorerie	Total	Résultats non distribués	Total
<i>En milliers de dollars canadiens</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2018	78 051	3 213	(42)	3 171	51 331	132 553
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	(25 641)	(25 641)
Autres éléments du résultat global de l'exercice après impôts sur le résultat	-	-	(268)	(268)	-	(268)
Résultat global de l'exercice	-	-	(268)	(268)	(25 641)	(25 909)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	-	-	-	-	(5 940)	(5 940)
Solde au 31 mars 2019	78 051	3 213	(310)	2 903	19 750	100 704

Exercice terminé le 31 mars 2018

	Réserves					
	Capital- actions	Avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres	Couverture des flux de trésorerie	Total	Résultats non distribués	Total
<i>En milliers de dollars canadiens</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2017	78 293	3 213	(106)	3 107	50 476	131 876
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	7 177	7 177
Autres éléments du résultat global de l'exercice après impôts sur le résultat	-	-	64	64	-	64
Résultat global de l'exercice	-	-	64	64	7 177	7 241
Rachat d'actions ordinaires pour annulation (note 17)	(242)	-	-	-	(383)	(625)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	-	-	-	-	(5 939)	(5 939)
Solde au 31 mars 2018	78 051	3 213	(42)	3 171	51 331	132 553

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019 \$	2018 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX		
Activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	(25 641)	7 177
Ajustements pour les éléments suivants :		
Amortissement (note 21)	7 532	8 374
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(133)	(137)
Amortissement des frais de financement reportés	40	40
Charge d'intérêts	1 173	1 487
Effet de change	(511)	482
Quote-part dans une coentreprise	6	(211)
Impôts différés	(11 656)	(464)
Perte de valeur sur dépréciation d'actifs	46 581	-
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(1)
Charge d'impôts exigibles sur le résultat comptabilisée en résultat	3 309	6 278
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 25 a))	(2 581)	(609)
Intérêts payés	(1 172)	(1 505)
Impôts sur le résultat payés	(4 238)	(2 998)
	12 709	17 913
Activités d'investissement		
Acquisition d'entreprise déduction faite de la trésorerie acquise (note 8)	-	(1 534)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(823)	(851)
Distribution provenant d'une coentreprise	436	-
Acquisition d'actifs incorporels	(3 973)	(2 828)
Produit sur disposition d'immobilisations corporelles	-	13
	(4 360)	(5 200)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(3 201)	(3 395)
Rachat de capital-actions pour annulation (note 17)	-	(625)
Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires	(5 939)	(5 953)
	(9 140)	(9 973)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(791)	2 740
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	395	(339)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	14 561	12 160
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	14 165	14 561
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants de l'état de la situation financière :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 339	13 187
Trésorerie détenue pour le bénéfice de tierces parties	826	1 374

1 CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

Technologies Interactives Mediagrif Inc. (la « Société ») fournit des solutions de commerce électronique aux consommateurs et aux entreprises. Elle exerce ses activités par l'entremise de ses filiales en propriété exclusive. La Société détenait également une participation dans une coentreprise (note 10).

Constituée le 16 février 1996 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la Société est inscrite à la Bourse de Toronto. L'adresse de son siège social est le 1111 St-Charles Ouest, Tour Est, bureau 255, Longueuil, Québec, Canada.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 11 juin 2019. Les montants y figurant sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés. Les méthodes comptables correspondent aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux interprétations actuellement publiées et en vigueur, s'appliquant à l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Base d'établissement

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, ainsi que les actifs détenus en vue de la vente qui sont évalués au plus faible de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de leur valeur comptable, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et des services. La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Ces états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

Périmètre et méthodes de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. La participation dans une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Filiales

Toutes les filiales sont détenues à 100 % par la Société, directement ou indirectement.

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et les états financiers des entités qu'elle contrôle (ses filiales).

Les entités entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est acquis par la Société, et ce, jusqu'à ce que le contrôle cesse. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société.

Les transactions, soldes, revenus et charges intragroupes ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

Participation dans une coentreprise

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les coentreprises qui impliquent la création d'une entité distincte dans laquelle chaque coentrepreneur détient une participation constituent des entités contrôlées conjointement.

La Société comptabilise sa participation dans une coentreprise en utilisant la méthode de mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente, dans ce cas, celle-ci est comptabilisée selon l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. La Société enregistre sa quote-part du résultat de la coentreprise.

Tout goodwill découlant de l'acquisition de la participation de la Société dans une entité contrôlée conjointement est comptabilisé selon la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation d'un goodwill découlant d'un regroupement d'entreprise.

Les transactions entre la Société et sa coentreprise ont été mesurées au montant de la contrepartie convenue par les parties.

Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. La monnaie fonctionnelle de toutes les entités de la Société est également le dollar canadien. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours du change en vigueur à la date de transaction.

Les éléments monétaires sont convertis au taux en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière, et les éléments non monétaires, ainsi que l'amortissement y afférent, sont convertis à leur taux historique, tandis que les revenus et les charges le sont au taux de change moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les Autres (charges) revenus.

Instruments financiers

La Société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature et de leurs caractéristiques. La direction détermine le classement au moment de la comptabilisation initiale, qui correspond habituellement à la date de transaction.

Tous les actifs financiers, sauf ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation annuel et dévalués lorsqu'il y a une indication de perte de valeur selon certains critères spécifiques mentionnés ci-après.

Toutes les charges liées aux instruments financiers sont présentées dans les « frais financiers ».

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et d'affectation des revenus d'intérêts ou des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris

l'intégralité des commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes positives ou négatives) sur la durée de vie prévue de l'actif financier ou du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte.

Les coûts de transaction sont composés principalement des honoraires versés aux avocats et aux comptables professionnels, des commissions des preneurs fermes et d'autres coûts directement imputables à l'émission des instruments financiers auxquels ils correspondent.

Frais de financement reportés

Les frais de financement versés lors de l'établissement de la facilité de crédit renouvelable sont reconnus à l'encontre de la dette à long terme et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue de la facilité de crédit renouvelable. Lorsque la facilité de crédit renouvelable est remboursée en totalité, les frais de financement reportés sont présentés à l'actif, car ceux-ci sont rattachés à une facilité de crédit toujours existante et disponible.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Tous les instruments financiers inclus dans cette catégorie répondent à la définition d'actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transactions. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des instruments qui sont détenus dans le but de les revendre à court terme. Les dérivés sont inclus dans cette catégorie à moins qu'ils correspondent à un instrument de couverture désigné et efficace.

Les instruments financiers inclus dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et subséquentement à la juste valeur. Les coûts de transaction directement imputables et les variations de juste valeur sont comptabilisés en résultat net. Les instruments classés dans cette catégorie sont présentés dans l'actif et le passif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont présentés dans les actifs courants lorsqu'ils sont recouvrables dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice, sinon ils sont classés dans les actifs non-courants. La Société inclut dans cette catégorie la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les clients et autres débiteurs. Les instruments financiers inclus dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur prêts et créances individuels, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été subies), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provision ou directement à l'encontre de l'actif si le compte est considéré comme irrécouvrable. Lorsque les prêts et créances sont considérés comme irrécouvrables subséquentement à l'inscription d'une provision, ils sont radiés en contrepartie de la provision. Lorsque le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation (par exemple à une amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise par ajustement de la provision. La reprise est limitée au coût amorti qui aurait été obtenu à la date de reprise de la dépréciation de l'actif financier, si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. Le montant de la perte ainsi que le montant de la reprise sont comptabilisés au résultat net.

En attendant l'identification des pertes de valeur sur des actifs individuels, la Société réalise une évaluation collective de la dépréciation (du risque de non-recouvrement des créances) en groupant les actifs financiers

selon des caractéristiques de risque de crédit similaires. Dès que sont disponibles des informations qui identifient spécifiquement des pertes relatives à des actifs dépréciés individuellement dans un groupe, ces actifs sont retirés du groupe. Les flux de trésorerie futurs d'un groupe d'actifs financiers faisant collectivement l'objet d'une évaluation de dépréciation sont estimés sur la base d'un historique de pertes enregistrées sur des actifs présentant des caractéristiques de risque similaires à celles du groupe. Les estimations de variations des flux de trésorerie futurs reflètent et sont directement cohérentes avec l'évolution des facteurs indicatifs de pertes subies dans la Société et leur amplitude. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs sont régulièrement revues afin de réduire les différences éventuelles entre les estimations de perte et l'historique de perte réel.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Une partie des revenus et des charges d'exploitation de la Société est exprimée en dollars américains. La Société a recours à des contrats de change à terme afin d'éliminer ou de réduire les risques liés aux fluctuations des taux de change influant sur une partie de ces revenus. La direction est responsable de l'établissement des niveaux de risque acceptables et elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Plus de détails sur les instruments financiers dérivés sont présentés à la note 27.

Il est possible de désigner un élément dans une relation de couverture seulement s'il est prévu que les variations de la juste valeur de l'élément de couverture contrebalanceront pratiquement toutes les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque faisant l'objet de la couverture. Ce contrebalancement doit être prévu au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion de risque motivant les diverses opérations de couverture. La Société documente aussi formellement et évalue, au moment de la mise en place de la couverture et sur une base continue, si les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans des opérations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations prévues des éléments couverts.

Les gains et les pertes sur instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture et les gains et les pertes liés à la partie « inefficace » de couvertures efficaces sont comptabilisés dans les autres produits et charges d'exploitation.

La comptabilité de couverture cesse prospectivement si l'instrument de couverture ou l'élément couvert est résilié ou vendu, ou s'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus efficace.

Couverture de flux de trésorerie

La Société désigne des contrats de change à terme comme couvertures de flux de trésorerie de ventes prévues en monnaie étrangère. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie « efficace » du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. En revanche, la variation de valeur de la partie « inefficace » du dérivé est comptabilisée directement en résultat net. Les montants constatés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsque l'élément couvert influe sur les résultats nets. Dans le cas des ventes prévues, la partie efficace du dérivé de couverture est reclassée en résultat net dans l'exercice au cours duquel ces ventes sont comptabilisées. Cependant, lorsqu'une opération prévue est ensuite comptabilisée comme un actif non financier, les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans la valeur comptable initiale de l'actif connexe.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend l'encaisse, les soldes bancaires et les placements liquides qui sont facilement convertibles à court terme et ayant une date d'échéance inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, en un montant connu de trésorerie et pour lesquels le risque d'une variation de la juste valeur est négligeable.

Rabais et comptes débiteurs et créditeurs liés aux cessions et aux transactions fiduciaires

La Société offre des services qui incluent l'administration d'un programme de rabais et l'échange d'équipements usagés pour certains clients. En relation avec ces activités, la Société reçoit fréquemment de l'argent de ses clients (dans le cas du programme de rabais) et de revendeurs d'équipements usagés, et cet argent, déduction faite de la commission gagnée par la Société, doit être remis à l'autre partie à la transaction. Les montants inclus dans les états financiers relatifs à ces transactions sont détaillés à la note 12.

Le montant reçu à la date de l'état consolidé de la situation financière qui n'a pas encore été remis à l'autre partie est présenté à l'état consolidé de la situation financière en tant que Trésorerie détenue pour le bénéfice de tierces parties.

La Société offre également un service de transactions fiduciaires. Dans le cadre de ces activités, la Société est nommée en tant qu'agent fiduciaire pour recevoir, détenir et transférer des fonds. La Société reçoit des liquidités qui sont libérées au vendeur, déduction faite de frais, coûts ou charges, lors de la conclusion d'une transaction entre un vendeur et un acheteur. Les liquidités reçues sont présentées à l'état consolidé de la situation financière en tant que Trésorerie détenue pour le bénéfice de tierces parties.

La contrepartie est présentée à l'état consolidé de la situation financière en tant que Autres créditeurs.

Constatation des revenus

Les revenus de la Société, qui proviennent de l'industrie des réseaux d'affaires électroniques, sont tirés de droits d'utilisation, de frais transactionnels, de vente de publicité, de services professionnels et de services de maintenance et d'hébergement. Dans tous les cas, les revenus des activités ordinaires sont évalués à des montants correspondant à la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange des biens ou services fournis. La Société établit les revenus à constater en suivant les étapes suivantes : 1) Identification du contrat avec le client, 2) Identification des obligations de prestation au contrat, 3) Détermination du prix de transaction, 4) Allocation du prix de transaction aux obligations de prestation, et 5) Constatation des revenus lorsque la Société satisfait une obligation de prestation. Les revenus sont constatés lorsque le client obtient le contrôle des produits et services. Les revenus des activités ordinaires provenant d'un contrat de prestation de services sont comptabilisés progressivement en fonction du degré d'avancement du contrat. Les revenus des activités ordinaires sont réduits du montant des rabais et autres réductions similaires, le cas échéant.

Certains contrats contiennent plusieurs obligations de prestation, notamment, un droit d'utilisation ainsi que des prestations de services professionnels, lesquelles sont déterminées comme étant distinctes l'une de l'autre.

En plus des politiques générales décrites précédemment, les politiques spécifiques de constatation des revenus suivantes s'appliquent aux principales sources de revenus de la Société :

- les revenus tirés de droits d'utilisation sont constatés selon la méthode linéaire sur la durée de l'entente ou dans certains cas, selon l'utilisation du service. Certains des revenus tirés de droits d'utilisation sont des revenus provenant de la vente de forfaits d'annonces classées. Ceux-ci sont constatés de façon linéaire sur la durée de vie estimée de l'annonce à partir du moment où celle-ci est mise en ligne. La durée de vie estimée de cette annonce est calculée en fonction de l'historique de chaque type d'annonces;

- les revenus tirés des frais transactionnels sont constatés au moment où les opérations ont lieu;
- les revenus tirés de la vente de publicité sont constatés linéairement sur la durée de parution de la publicité;
- les revenus tirés des services professionnels sont constatés selon le degré d'avancement des travaux. Le degré d'avancement des travaux est obtenu en divisant les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts cumulatifs engagés et des coûts prévus pour achever le contrat;
- les revenus tirés de services de maintenance et d'hébergement sont constatés selon la méthode linéaire sur la durée de l'entente.

Coûts de contrats

La Société engage des coûts marginaux d'obtention de contrats, tels que des commissions versées aux représentants des ventes. Lorsque la Société s'attend à ce que ces coûts soient recouverts, et que les contrats afférents sont d'une durée de plus d'un an, elle inscrit ces coûts à l'actif et les amortit sur la durée du contrat ou dans certains cas sur la durée de vie prévue de la relation client.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de leur valeur comptable, et ils ne sont pas amortis tant qu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente. Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable doit être recouvrée principalement dans le cadre d'une vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition n'est considérée comme satisfaite que lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe d'actifs destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve seulement de conditions usuelles et habituelles pour les ventes de tels actifs. La direction doit s'être engagée à l'égard de la vente, laquelle devrait répondre, dans l'année suivant son classement, aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements et les pertes de valeur cumulés. L'amortissement est comptabilisé sur la durée d'utilisation prévue des actifs visés selon la méthode et les périodes suivantes :

	Méthode	Période
Mobilier de bureau	Linéaire	3 ans
Matériel informatique et autre matériel	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Moindre de la durée du bail ou de la durée d'utilité

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net dans les Autres (charges) revenus.

Dépréciation des actifs à long terme, excluant le goodwill

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie, afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris isolément, la Société évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des unités génératrices de trésorerie prises isolément; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

Certaines marques de commerce acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise ont été déterminées comme étant à durée de vie indéfinie en raison de la forte reconnaissance de celles-ci sur le marché ainsi que de leur capacité à générer des revenus sans limite de temps prévisible.

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectées les marques de commerce à durée de vie indéfinie sont soumises à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est répartie au prorata des actifs de l'unité.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en appliquant un taux d'actualisation qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels et les actifs incorporels d'acquisition.

Logiciels et actifs générés à l'interne

Certains logiciels sont achetés pour combler les besoins de nature technologique de la Société et sont comptabilisés au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. Les actifs incorporels comprennent également les coûts relatifs aux logiciels et aux sites Web développés à l'interne, lesquels comprennent la tranche de la masse salariale capitalisée du groupe de développement de la Société. Ces coûts correspondent aux charges engagées à partir de la date à laquelle tous les critères de capitalisation sont satisfaits. Lorsqu'aucun actif incorporel généré à l'interne ne peut être comptabilisé, les charges de développement sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle elles sont engagées. Après leur comptabilisation initiale, les actifs incorporels générés à l'interne sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative de trois à cinq ans.

Actifs incorporels d'acquisition

Les actifs incorporels d'acquisition, composés de la clientèle, de la technologie, de marques de commerce à durée de vie définie et de marques de commerce à durée de vie indéfinie, sont comptabilisés au coût (c'est-à-dire la juste valeur à la date d'acquisition) moins les amortissements et les pertes de valeur cumulés. Les actifs incorporels d'acquisition, sauf pour les marques de commerce à durée de vie indéfinie qui ne sont pas amorties mais soumises à un test de dépréciation annuel, sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue respective, qui s'étend sur les périodes suivantes :

Catégorie	Période
Clientèle	2 à 10 ans
Technologie	3 à 5 ans

Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement des actifs incorporels sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un actif incorporel est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'un actif incorporel, calculé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par la Société, des passifs contractés par la Société à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par la Société en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition à l'exception :

- des actifs ou passifs d'impôts différés et des passifs ou actifs liés aux cessions visant les avantages des membres du personnel, qui sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* et à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, respectivement;

- des passifs ou des instruments de capitaux propres, liés à des accords de paiement fondés sur des actions de l'entreprise acquise ou à des accords de paiement fondés sur des actions de la Société conclus pour remplacer des accords de paiement fondés sur des actions de l'entreprise acquise, qui sont évalués conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, à la date d'acquisition;
- des actifs (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente selon l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, qui sont évalués conformément à cette norme.

Les revenus différés issus de regroupements d'entreprises sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci correspond aux coûts futurs pour rendre les services dont l'encaissement a eu lieu préalablement à l'acquisition, plus une marge de profit. Cette marge de profit correspond à la marge moyenne que la Société dégage lors de la prestation de ce même type de service.

La juste valeur des actifs incorporels d'acquisition est déterminée de la façon suivante :

Les marques de commerce sont comptabilisées à la juste valeur selon la méthode des royautés évitées. La technologie acquise est évaluée selon la méthode du coût de remplacement ou selon la méthode des royautés évitées. La méthode du coût de remplacement évalue les coûts pour reconstruire une telle plateforme en y ajoutant les pertes de profits estimées lors de la reconstruction. La méthode des bénéfices excédentaires multipériodes est employée pour calculer la valeur des relations clients. La méthode des royautés évitées, la méthode du coût de remplacement et la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes se fondent principalement sur les flux de trésorerie actualisés prévus, selon l'information disponible, par exemple l'historique et les projections de revenus et de charges, les probabilités de renouvellement de chacun des contrats et certaines autres hypothèses pertinentes.

Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Goodwill

Le goodwill découlant de regroupements d'entreprises est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition de l'entreprise (voir Regroupements d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie de la Société (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. La Société ayant un seul secteur opérationnel, le test de dépréciation du goodwill est effectué au niveau de ce secteur à l'exception de la portion du goodwill alloué aux unités génératrices de trésorerie dont les actifs sont classés comme étant détenus en vue de la vente.

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles a été affecté le goodwill sont soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur. La Société a déterminé qu'il y avait un seul groupe d'unité génératrice de trésorerie aux fins des tests de dépréciation soit le secteur opérationnel. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et elle est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun

des actifs compris dans l'unité. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé du résultat. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise à des périodes ultérieures.

La Société a choisi le 31 mars comme date d'exécution du test annuel de dépréciation du goodwill.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations des flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

La Société en tant que preneur de contrats de location simple

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps. Les coûts des services découlant des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Avantage incitatif reporté

Dans l'éventualité où des avantages ont été reçus dans le cadre de la conclusion de contrats de location simple, ces avantages sont comptabilisés à titre de passif. Le profit cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution de la charge locative sur une base linéaire à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps.

L'avantage incitatif reporté représente le remboursement de frais engagés pour des améliorations locatives ainsi que des mois de loyer gratuits ou à prix de faveur assumés par le bailleur dans le cadre de contrats de location de locaux commerciaux. Cet avantage est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des baux échéant en mai 2022, en octobre 2022 et en mai 2026. L'amortissement est porté en réduction des charges de loyer à l'état consolidé des résultats.

La Société en tant que preneur de contrats de location-financement

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à titre d'actifs de la Société, à leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le passif correspondant au montant à payer au bailleur est inscrit à l'état consolidé de la situation financière comme dette découlant d'un contrat de location-financement. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement de la dette découlant du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur

le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées directement en résultat net à moins qu'elles ne soient directement attribuables à un actif qualifié; dans ce cas, elles sont capitalisées selon la méthode générale utilisée par la Société pour la comptabilisation des coûts d'emprunt. Les loyers éventuels sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôts représente la somme des impôts exigibles et des impôts différés.

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le résultat imposable diffère du résultat comptabilisé dans l'état consolidé du résultat en raison d'éléments de revenus et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est calculé au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôts différés

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat selon la méthode axée sur l'état de la situation financière. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer pour l'exercice au cours duquel les écarts sont censés se résorber. De tels actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le résultat comptable.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un résultat imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Impôts exigibles et impôts différés de l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Si l'impôt exigible ou l'impôt différé découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est incluse dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Crédits d'impôt

Les crédits d'impôt, incluant ceux pour la recherche et le développement, ne sont pas comptabilisés tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que la Société se conformera aux critères d'admissibilité de ces crédits et que ces derniers seront reçus. Les crédits d'impôt sont comptabilisés en diminution des charges connexes dans l'exercice au cours duquel celles-ci sont engagées.

Avantages du personnel

Les salaires, les charges sociales, les congés payés et les congés de maladie ainsi que les primes sont des avantages à court terme qui sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les salariés de la Société ont rendu les services associés.

3 IFRS ADOPTÉES AU COURS DU PRÉSENT EXERCICE

IFRS 9 *Instruments financiers*

La Société a adopté au 1^{er} avril 2018 l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Cette norme met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle prévoit un nouveau modèle de couverture qui augmente la portée des éléments couverts admissibles à la comptabilité de couverture et aligne davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. L'IFRS 9 utilise une approche unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, et remplace les multiples règles de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

L'approche de l'IFRS 9 se fonde sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers ont été reportées dans l'IFRS 9. Elle modifie également le modèle de dépréciation en appliquant un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

La Société a adopté cette norme en date du 1^{er} avril 2018 et les incidences de celle-ci sont non significatives.

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* établit les principes que l'entité doit appliquer pour présenter des informations utiles aux utilisateurs des états financiers concernant la nature, le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des revenus des activités ordinaires et des flux de trésorerie provenant d'un contrat conclu avec un client. Le principe de base de la nouvelle norme est de reconnaître les revenus reflétant le transfert de contrôle de biens ou de services à des montants correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services

La nouvelle norme se traduit également par des informations à fournir accrues sur les revenus, par des directives sur les transactions qui n'étaient pas traitées de façon complète dans les normes antérieures (par exemple, les revenus de services et les modifications de contrats) et par l'amélioration des directives pour les arrangements à éléments multiples.

La Société a adopté la norme IFRS 15 en date du 1^{er} avril 2018. L'impact au niveau de la reconnaissance des revenus est non significatif puisque les conclusions de l'analyse approfondie, qui a été effectuée au cours de la dernière année financière sur le traitement comptable des revenus de la Société, sont les mêmes que sous la norme précédente soit IAS 18.

Relativement aux coûts de contrat qui sont composés de commissions versées aux représentants des ventes, la Société doit maintenant inscrire en tant qu'actifs certains coûts qui étaient auparavant enregistrés aux résultats. Sous l'ancienne politique comptable, les commissions étaient enregistrées en charges lorsqu'elles étaient encourues. Sous IFRS 15, les commissions versées sur des contrats de plus de un an sont amorties sur la durée du contrat ou dans certains cas sur la durée de vie prévue de la relation clients.

La Société applique cette nouvelle norme en utilisant la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des périodes antérieures et les conclusions de l'analyse sur les résultats non distribués au 1^{er} avril 2018 ont démontré

que l'impact est non significatif. Par conséquent, aucun ajustement aux résultats non distribués au 1^{er} avril 2018 n'a été effectué dans les présents états financiers. Les divulgations additionnelles requises par la nouvelle norme sont fournies à la note 7.

4 IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

IFRS 16, Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location*, qui fournit un modèle complet pour la présentation des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Cette norme annule et remplace IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que ses indications interprétatives connexes. D'importants changements ont été apportés aux méthodes comptables s'appliquant aux preneurs, notamment l'élimination de la distinction entre contrat de location simple et contrat de location-financement ainsi que la comptabilisation des actifs et passifs pour tous les contrats de location (sous réserve d'exceptions limitées en ce qui concerne les contrats à court terme et les contrats dont les actifs sous-jacents sont de faible valeur).

En revanche, IFRS 16 ne contient aucun changement important en ce qui concerne les exigences se rapportant au bailleur. IFRS 16 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1 janvier 2019, et son application anticipée est permise dans le cas des entreprises qui ont aussi adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La nouvelle norme sera en vigueur pour la Société à partir du 1^{er} avril 2019.

Les incidences de cette nouvelle norme ont été analysées par la Société au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2019. Au 1^{er} avril 2019, la Société s'attend à enregistrer un actif au titre du droit d'utilisation d'environ 9 800 000 \$, une obligation locative d'environ 10 400 000 \$ et une réduction de l'avantage incitatif reporté d'environ 600 000\$ à l'état de la situation financière. Ces valeurs ont été déterminées en évaluant la valeur actualisée des différentes obligations locatives à des taux variant entre 2,90% et 3,72%.

La Société s'attend à ce que les impacts de cette nouvelle norme sur le résultat net soit non significatifs. Par contre, certains coûts qui étaient enregistrés au préalable dans les charges d'exploitation seront dorénavant enregistrés en tant que frais financiers à l'état consolidé du résultat.

La Société s'attend également à faire certains ajustements à l'état consolidé des flux de trésorerie afin de refléter qu'une portion des charges locatives sera maintenant enregistrée en tant qu'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation.

5 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation d'états financiers consolidés selon les IFRS exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés des revenus et des charges au cours de l'exercice, sur les montants constatés de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Sur une base régulière, la direction révisé ses estimations et les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur l'exercice ultérieur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges dans les présents états financiers consolidés et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et actifs

éventuels. Le résultat réel portant sur les éléments faisant l'objet d'hypothèses et d'estimations pourrait donc différer de celles-ci.

Des explications quant aux principales hypothèses et estimations utilisées sont présentées ci-dessous :

Constatation des revenus

Tel que mentionné à la note 2, la Société utilise des hypothèses pour constater certains revenus tirés de droits d'utilisation, soit la vente de forfaits d'annonces classées. La direction révisé ces hypothèses sur une base régulière. Des changements importants dans ces hypothèses auraient une incidence sur le résultat net de la Société.

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie

À chaque date de clôture, la Société passe en revue les durées d'utilité estimées de ses immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie. À la clôture de l'exercice considéré, la direction a déterminé que les durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie étaient adéquates.

Marques de commerce à durée de vie indéfinie

À chaque date de clôture, la Société passe en revue les marques de commerce à durée de vie indéfinie afin de déterminer s'il est justifié que ces marques de commerce soient classées comme étant à durée de vie indéfinie. À la clôture de l'exercice considéré, les marques de commerce à durée de vie indéfinie ont été reclassées comme étant détenues en vue de la vente.

Évaluation des actifs

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur d'utilité des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels est affecté le goodwill nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres dont les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables; il requiert donc l'exercice du jugement de façon substantielle. Les tests de dépréciation sur les immobilisations corporelles, sur les actifs incorporels et sur les actifs incorporels d'acquisition sont également fondés sur des hypothèses similaires. Toute dégradation future des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer les valeurs comptables actuelles des immobilisations corporelles, des actifs incorporels, des actifs incorporels d'acquisition et du goodwill.

Il faut se reporter à la note 11 pour en savoir plus sur les actifs détenus en vue de la vente, à la note 15 pour le test de dépréciation du goodwill et à la note 14 pour le test des actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Regroupements d'entreprises

Lors d'un regroupement d'entreprises, la Société doit émettre des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'acquisition de l'entreprise acquise. Pour ce faire, la Société doit déterminer la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables pris en charge à la date d'acquisition. Le goodwill est évalué comme l'excédent du coût d'acquisition sur la part de la Société dans la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiés. Ces hypothèses et ces estimations ont une incidence sur le montant inscrit à titre d'actif et de passif dans l'état consolidé de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles acquises, l'identification des autres actifs incorporels de même que la détermination de durées d'utilité déterminées ou indéterminées des actifs incorporels acquis auront une incidence sur le résultat net de la Société.

Se reporter à la note 2 pour en savoir plus sur les hypothèses et estimations utilisées.

Impôts différés

La Société doit évaluer les impôts sur le résultat pour chaque territoire où elle exerce ses activités, ce qui inclut la nécessité d'estimer une valeur pour les pertes d'exploitation nettes disponibles, en fonction de l'évaluation par la Société de sa capacité à les utiliser contre du revenu imposable futur avant qu'elles n'expirent. Si l'évaluation par la Société de sa capacité à se servir des pertes d'exploitation nettes s'avère inexacte, ceci augmenterait ou réduirait la charge d'impôt et, en conséquence, influencerait sur le résultat net de la Société pour l'exercice correspondant. La Société est sujette à des vérifications par les autorités fiscales dans différentes juridictions. Puisque l'établissement de passifs fiscaux implique certaines incertitudes dans l'interprétation de lois fiscales complexes, la Société utilise les meilleures estimations de la direction pour déterminer les passifs fiscaux potentiels. Les différences entre les estimations et les montants actuels sont enregistrées dans le résultat net au moment où elles peuvent être évaluées.

Jugements

Les jugements critiques dans l'application des méthodes comptables qui ont la plus importante incidence sur les montants constatés dans les états financiers consolidés concernent les éléments suivants :

Définition des unités génératrices de trésorerie

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs non financiers, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les unités génératrices de trésorerie sont déterminées en fonction des meilleures estimations de la direction quant à la plus petite taille d'un actif ou d'un groupe d'actifs ayant la capacité de générer des entrées de trésorerie. La Société doit aussi déterminer si le goodwill peut être attribué à une ou plusieurs des unités génératrices de trésorerie.

Il faut se reporter à la note 15 pour en savoir plus sur l'attribution du goodwill aux unités génératrices de trésorerie et à la note 14 pour l'attribution des actifs incorporels à durée de vie indéfinie aux unités génératrices de trésorerie.

Détermination du secteur isolable

Les secteurs d'activité sont déterminés en fonction de la structure de gestion et du système d'information interne de la Société. Tous les résultats des secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par le principal directeur opérationnel de la Société aux fins de la prise de décisions quant aux ressources à affecter aux secteurs et d'évaluation de leur performance, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles.

La direction a identifié un seul secteur opérationnel, soit celui du commerce électronique. La structure d'information indique de quelle manière la direction gère la Société et comment elle classe ses activités aux fins de la planification et de l'évaluation de sa performance. De ce fait, la direction gère son secteur d'activité en le considérant comme une seule unité opérationnelle stratégique.

Monnaie fonctionnelle

Afin de déterminer la monnaie fonctionnelle de ses filiales américaines, la Société considère les indicateurs principaux ainsi que les indicateurs secondaires. Les jugements suivants sont portés par la direction relativement aux filiales américaines. La prise de décision stratégique concernant ces filiales relève de la haute direction de la Société qui est basée au siège social au Canada. De plus, les services qui sont fournis par la Société et encourus en dollars canadiens sont essentiels à la poursuite des activités des filiales américaines. Finalement,

la proportion des dépenses encourues en dollars canadiens et attribuables aux filiales américaines représente une portion significative des dépenses totales de celles-ci.

Actifs détenus en vue de la vente

Suite à la décision du conseil d'administration de la Société de céder les activités de LesPAC, Jobboom et Réseau Contact, ces unités génératrices de trésorerie ont été classées comme étant détenues en vue de la vente. Par conséquent les actifs et passifs afférents ont été évalués à la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Afin de classer les actifs et passifs comme étant détenus en vue de la vente, IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, requiert que les unités génératrices de trésorerie soient disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel et la vente doit être hautement probable.

La Société a considéré les décisions prises par le conseil d'administration, les processus en cours ainsi que les contacts avec différentes parties intéressées et a conclu que les critères étaient rencontrés au 31 mars 2019. Par conséquent les unités génératrices de trésorerie énumérées ci-dessus ont été classées comme étant détenues en vue de la vente à l'état de la situation financière.

6 INFORMATION SECTORIELLE

La Société n'a qu'un seul secteur isolable.

L'information relative aux secteurs géographiques est la suivante :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019 \$	2018 \$
Revenus		
Canada	45 103	46 491
États-Unis	34 823	31 830
Asie et autres	1 858	1 666
Europe	1 298	950
	83 082	80 937

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	Au 31 mars 2019 \$	Au 31 mars 2018 \$
Actifs non courants		
Canada	81 352	151 948
États-Unis	24 396	24 406
Asie et autres	6	20
	105 754	176 374

Les revenus sont attribués aux régions géographiques en fonction de l'emplacement des clients.

Les actifs non courants comprennent les immobilisations corporelles, les actifs incorporels, les actifs incorporels d'acquisition et le goodwill.

7 REVENUS

Les revenus se détaillent comme suit :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Revenus tirés de droits d'utilisation	60 286	60 262
Revenus tirés de frais transactionnels	9 521	8 566
Revenus tirés de la vente de publicité	4 148	4 768
Revenus tirés de services professionnels	7 124	5 414
Revenus tirés de service de maintenance et d'hébergement	1 297	1 412
Autres	706	515
	83 082	80 937

Actifs et passifs sur contrat

Le tableau ci-dessous contient de l'information reliée aux actifs et passifs sur contrats enregistrés à l'état de la situation financière :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Receables (inclus dans les comptes débiteurs)	6 548	8 113
Actifs sur contrat (inclus dans les comptes débiteurs)	734	563
Revenus différés à court terme	14 727	17 958

Actifs sur contrats

La variation des revenus non facturés au cours de l'exercice se détaille comme suit :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	\$
Solde au 31 mars 2018	563
Augmentation des actifs sur contrats liés à l'avancement des travaux	1 227
Diminution des actifs sur contrat liés à la facturation	(1 056)
Solde au 31 mars 2019	734

La totalité des actifs sur contrat au 31 mars 2019 seront facturés aux clients au cours de l'année se terminant le 31 mars 2020.

Revenus différés

Le tableau ci-dessous contient l'information liée aux revenus différés (passifs de contrats) :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	\$
Solde au 31 mars 2018	17 958
Diminution des revenus différés suite à la reconnaissance en revenus des services rendus pendant l'exercice	(14 858)
Augmentation des revenus différés suite à la facturation des clients	14 135
Reclassement des revenus différés en tant que passifs détenus en vue de la vente	(2 670)
Effet de change et autres mouvements	162
Solde au 31 mars 2019	14 727

Les revenus différés proviennent principalement de droits d'utilisation payés d'avance.

Les prix de transaction affectés aux obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement) représentent des services qui n'ont pas encore été reconnus et qui seront comptabilisés en tant que revenus au cours des périodes futures et totalise 27 876 446 \$ au 31 mars 2019, desquels la société prévoit comptabiliser environ 74% en tant que revenus au cours des 12 prochains mois et 26% dans les exercices financiers subséquents.

8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**Exercice terminé le 31 mars 2018**

Le 23 juin 2017, la Société a acquis la quasi-totalité des actifs d'Orchestra Inc. (« Orchestra »), pour une contrepartie en espèces de 1 534 210 \$ déduction faite de la trésorerie acquise. Certains passifs ont également été pris en charge à la date d'acquisition. Cette acquisition a été financée en totalité par la facilité de crédit renouvelable de la Société.

Orchestra est un chef de file en solutions de commerce numériques unifié et de commerce de détail omni-canal. Cette acquisition permettra à la Société de se doter d'une présence dans le secteur en forte croissance du commerce au détail unifié. La plateforme technologique unique et novatrice ainsi que les synergies potentielles avec le développement et l'expertise de la Société en matière de commerce électronique ont également été des facteurs déterminants de cette acquisition.

Actifs acquis et passifs pris en charge à la date d'acquisition

	23 juin 2017
<i>En milliers de dollars canadiens</i>	<i>\$</i>
Actif	
Actifs courants	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47
Comptes débiteurs	929
Charges payées d'avance et dépôts	23
	999
Actifs non courants	
Actifs incorporels d'acquisition	
Technologie acquise	1 191
Clientèle	1 294
	3 484
Total	3 484
Passif	
Passifs courants	
Comptes créditeurs et charges à payer	1 641
Revenus différés	262
	1 903
Total	1 903
Actifs nets identifiables acquis	1 581

Frais liés à l'acquisition

Le coût total des frais liés à l'acquisition est 226 740 \$, et ceux-ci ont été présentés au poste Frais généraux et frais d'administration dans les états consolidés du résultat.

Incidence du regroupement d'entreprises sur la performance financière de la Société

Le résultat net de la Société pour l'exercice terminée le 31 mars 2018, comprend des revenus de 4 025 194 \$, et une perte nette de 2 341 474 \$, générés par les activités supplémentaires d'Orchestra.

Si ce regroupement d'entreprises avait été effectué le 1 avril 2017, les revenus consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 se seraient chiffrés à 82 308 758 \$. Le résultat net consolidé pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 se serait chiffré à 6 804 824 \$ incluant une charge d'amortissement additionnelle de 114 368 \$. La Société estime que les données pro forma représentent une évaluation approximative de la performance financière de l'entreprise regroupée sur une période de douze mois. Cependant, l'information pro forma ne rend pas compte des synergies ou des transactions effectuées par le passé et n'est pas nécessairement représentative des résultats des activités que la Société aurait affichés si l'acquisition s'était effectivement conclue le 1 avril 2017, ni des résultats futurs.

Pour déterminer les revenus et le résultat net consolidés pro forma de la Société si Orchestra avait été acquis le 1 avril 2017, la Société a calculé :

- l'amortissement des actifs incorporels acquis selon la juste valeur provenant de la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises plutôt que selon la valeur comptable comptabilisée dans les états financiers antérieurs à l'acquisition;
- les coûts d'emprunt sur le niveau d'endettement de la Société après le regroupement d'entreprises;

- le recouvrement d'impôts supplémentaires pour rendre compte des ajustements pro forma mentionnés ci-dessus.

9 FILIALES

Le tableau ci-dessous présente le détail des filiales détenues directement et indirectement par la Société au 31 mars 2019.

Dénomination de la filiale	Lieu de constitution ou d'inscription et d'exploitation	Pourcentage de participation	Pourcentage de droits de vote	Secteur d'industrie desservi par les solutions de commerce électronique de la Société
Technologies Carrus Inc.	Canada	100	100	Marché secondaire de l'automobile
3808891 Canada Inc.	Canada	100	100	Société de gestion
Le Forum des Courtiers Inc.	Canada	100	100	Composantes électroniques
Réseaux MERX Inc.	Canada	100	100	Approvisionnement électronique
Systèmes InterTrade Inc.	Canada	100	100	Chaîne d'approvisionnement
4222661 Canada Inc.	Canada	100	100	Approvisionnement électronique
TIM USA Inc.	États-Unis	100	100	Société de gestion
Market Velocity, Inc.	États-Unis	100	100	Équipement informatique, télécommunications et produits électroniques grand public
Construction Bidboard Inc.	États-Unis	100	100	Approvisionnement électronique
Power Source On-Line, Inc.	États-Unis	100	100	Équipement informatique, télécommunications et produits électroniques grand public
International Data Base Corp.	États-Unis	100	100	Approvisionnement électronique
Polygroup, Ltd.	États-Unis	100	100	Diamants et bijoux
Réseau LesPAC Inc.	Canada	100	100	Annonces classées
Mediagrif Information Consulting (Shenzhen) Co. Ltd	Chine	100	100	Composantes électroniques
Jobboom Inc.	Canada	100	100	Emploi et recrutement de talents
Réseau Contact Inc.	Canada	100	100	Rencontres en ligne
Réseaux ASC Inc.	Canada	100	100	Solution de gestion de contrats
Technologies Orchestra Inc.	Canada	100	100	Solution de commerce électronique
Orchestra A/S	Danemark	100	100	Solution de commerce électronique

10 COENTREPRISE

En date du 29 mai 2018, le conseil d'administration de Société d'investissement M-S, S.E.C. « GWS », une coentreprise détenue à 50 % par la Société, a voté une résolution unanime afin de dissoudre et liquider GWS. La dissolution ainsi que la distribution des sommes résiduelles aux coentrepreneurs ont été effectuées le 27 juillet 2018. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, la Société a reçu un montant de 435 577 \$ en tant que distribution provenant de GWS.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, la Société a enregistré des revenus de néant (1 618 404 \$ en 2018) provenant de transactions effectuées avec GWS. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, la Société a rechargé à GWS des charges d'exploitation pour un montant de 2 743 \$ (169 099 \$ en 2018). Ces recharges ont été présentées à l'encontre des charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat. Au 31 mars 2019, les comptes débiteurs de la Société relativement à GWS sont de néant (69 627 \$ au 31 mars 2018).

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées au montant de la contrepartie convenue par les parties.

11 ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le 26 mars 2019, le conseil d'administration de la Société a décidé de céder les activités des unités génératrices de trésorerie LesPAC, Jobboom et Réseau Contact et a entamé par la suite des négociations avec des parties intéressées. La cession de ces actifs cadre avec la stratégie à long terme de la Société, laquelle consiste à se concentrer sur les activités envers les clients commerciaux. Ces activités, qui devraient être vendues dans un délai de 12 mois, ont été désignées comme un « groupe d'actifs détenu en vue de la vente » et sont présentées séparément dans l'état de la situation financière au plus faible de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de leur valeur comptable.

La juste valeur a été déterminée en considérant les flux monétaires futurs et les investissements requis en fonction d'un plan de cinq ans, les risques reliés à ces flux monétaires et les coûts estimés pour disposer de ces unités génératrices de trésorerie. De plus, afin de déterminer la juste valeur, des transactions comparables sur le marché ont été analysées et des méthodes d'évaluation standards ont été utilisées. Ces méthodologies utilisées afin de déterminer la juste valeur utilisent des données de niveau 3 en fonction de la hiérarchie des justes valeur présentée à la note 27.

La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 46 580 621 \$ lors du classement des actifs et passifs des groupes d'actifs à titre d'actifs et passifs détenus en vue de la vente. Cette charge résulte de la dépréciation d'actifs incorporels d'acquisition pour un montant de 29 043 539 \$, de la dépréciation d'actifs incorporels pour un montant de 482 799 \$ et de la dépréciation d'une portion du goodwill qui a été attribuée au groupe d'actifs détenus en vue de la vente pour un montant de 17 054 283 \$. L'attribution du goodwill au groupe d'actifs détenus en vue de la vente a été effectuée en fonction de la juste valeur du groupe d'actifs détenus en vue de la vente par rapport à la juste valeur de la Société prise dans son ensemble. Ces dépréciations ont généré un recouvrement d'impôts différés d'un montant de 11 481 067 \$.

Les tableaux suivants résument la valeur comptable des actifs et des passifs classés comme détenus en vue de la vente :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	31 mars 2019 \$
Type d'actifs	
Comptes débiteurs	1 694
Impôts sur les résultats à recevoir	444
Charges payées d'avance et dépôts	56
Crédits d'impôts	140
Actifs intangibles	420
Actifs intangibles d'acquisition	21 040
Impôts différés	5 011
Total actifs détenus en vue de la vente	28 805

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	31 mars 2019 \$
Type de passifs	
Comptes créditeurs et charges à payer	1 019
Revenus différés	2 670
Impôts différés	443
Total passifs détenus en vue de la vente	4 132

12 RABAIS ET COMPTES DÉBITEURS ET CRÉDITEURS LIÉS AUX CESSIONS ET AUX TRANSACTIONS FIDUCIAIRES

Le montant reçu au 31 mars 2019 au titre de l'administration d'un programme de rabais et de l'échange d'équipements usagés qui n'a pas encore été remis à l'autre partie, présenté à l'état consolidé de la situation financière en tant que Trésorerie détenue pour le bénéfice de tierces parties, s'élève à 365 683 \$ (273 653 \$US) (97 132 \$ en 2018 (75 331 \$US)). Au 31 mars 2019, le montant des comptes débiteurs liés aux rabais et aux cessions s'élève à 1 288 632 \$ (964 328 \$US) (1 011 044 \$ en 2018 (784 120 \$US)).

Le montant reçu au 31 mars 2019 au titre du service de transactions fiduciaires, présenté à l'état consolidé de la situation financière en tant que Trésorerie détenue pour le bénéfice de tierces parties, s'élève à 459 952 \$ (344 198 \$US) (1 277 250 \$ en 2018 (990 577 \$US)).

Le montant total des comptes créditeurs relatifs à ces transactions s'élève à 2 114 267 \$ (1 582 179 \$US) (2 385 426 \$ en 2018 (1 850 028 \$US)) et est présenté au poste Autres créditeurs à l'état consolidé de la situation financière.

13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	Mobilier de bureau	Matériel informatique et autre matériel	Améliorations locatives	Total
<i>En milliers de dollars canadiens</i>	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 31 mars 2017	2 096	10 277	1 723	14 096
Acquisitions	44	619	188	851
Cessions	(46)	(238)	-	(284)
Solde au 31 mars 2018	2 094	10 658	1 911	14 663
Acquisitions	106	697	20	823
Solde au 31 mars 2019	2 200	11 355	1 931	15 486
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2017	(1 648)	(9 228)	(703)	(11 579)
Éliminations liées à la cession d'actifs	35	237	-	272
Amortissement de l'exercice	(201)	(660)	(177)	(1 038)
Solde au 31 mars 2018	(1 814)	(9 651)	(880)	(12 345)
Amortissement de l'exercice	(163)	(785)	(196)	(1 144)
Solde au 31 mars 2019	(1 977)	(10 436)	(1 076)	(13 489)
Valeur comptable nette				
Solde au 31 mars 2018	280	1 007	1 031	2 318
Solde au 31 mars 2019	223	919	855	1 997

14 ACTIFS INCORPORELS ET ACTIFS INCORPORELS D'ACQUISITION

Les actifs incorporels comprennent ce qui suit :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	Actifs incorporels		
	Logiciels	Logiciels et sites Web développés à l'interne	Total
	\$	\$	\$
Coût			
Solde au 31 mars 2017	6 140	5 005	11 145
Acquisitions	370	2 458	2 828
Solde au 31 mars 2018	6 510	7 463	13 973
Acquisitions	92	3 881	3 973
Dépréciation	-	(483)	(483)
Reclassement vers actifs détenus en vue de la vente	-	(420)	(420)
Solde au 31 mars 2019	6 602	10 441	17 043
Amortissement cumulé			
Solde au 31 mars 2017	(4 596)	(1 426)	(6 022)
Amortissement de l'exercice	(775)	(1 468)	(2 243)
Solde au 31 mars 2018	(5 371)	(2 894)	(8 265)
Amortissement de l'exercice	(732)	(1 782)	(2 514)
Solde au 31 mars 2019	(6 103)	(4 676)	(10 779)
Valeur comptable nette			
Solde au 31 mars 2018	1 139	4 569	5 708
Solde au 31 mars 2019	499	5 765	6 264

Les actifs incorporels d'acquisition comprennent ce qui suit :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	Actifs incorporels d'acquisition			
	Clientèle \$	Technologie \$	Marques de commerce à durée de vie indéfinie \$	Total \$
Coût				
Solde au 31 mars 2017	26 248	24 996	46 500	97 744
Cessions	(11 968)	(9 605)	-	(21 573)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	1 294	1 191	-	2 485
Solde au 31 mars 2018	15 574	16 582	46 500	78 656
Dépréciation	(2 766)	-	(26 278)	(29 044)
Reclassement vers actifs détenus en vue de la vente	(818)	-	(20 222)	(21 040)
Solde au 31 mars 2019	11 990	16 582	-	28 572
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2017	(16 442)	(17 393)	-	(33 835)
Éliminations liées à la cession d'actifs	11 968	9 605	-	21 573
Amortissement de l'exercice	(1 792)	(3 301)	-	(5 093)
Solde au 31 mars 2018	(6 266)	(11 089)	-	(17 355)
Amortissement de l'exercice	(1 746)	(2 127)	-	(3 873)
Solde au 31 mars 2019	(8 012)	(13 216)	-	(21 228)
Valeur comptable nette				
Solde au 31 mars 2018	9 308	5 493	46 500	61 301
Solde au 31 mars 2019	3 978	3 366	-	7 344

Test de dépréciation des marques de commerce à durée de vie indéfinie**Exercice terminé le 31 mars 2019**

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, les marques de commerce ont été reclassées comme détenues en vue de la vente et ont par conséquent été comptabilisées au plus faible de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de leur valeur comptable.

Exercice terminé le 31 mars 2018

Afin de déterminer les unités génératrices de trésorerie auxquelles les marques de commerce à durée de vie indéfinie sont attribuées, la direction a analysé les entrées de trésorerie liées aux marques de commerce à durée de vie indéfinie et a conclu que ces entrées étaient largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le critère utilisé a été la nature des revenus générés par ces marques de commerce. Ces revenus ne peuvent être associés à aucun autre groupe d'actifs identifiable à cause de leur caractère distinct. Par conséquent, pour les besoins des tests de dépréciation, les marques de commerce à durée de vie indéfinie sont testées au niveau de leur unité génératrice de trésorerie.

La Société a procédé à un test de dépréciation annuel des unités génératrices de trésorerie au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier terminé le 31 mars 2018, conformément aux méthodes décrites à la note 2. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie associée aux marques de commerce à durée de vie indéfinie dépassait leur valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur les marques de commerce à durée de vie indéfinie au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Au 31 mars 2018, les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été établies selon le calcul de la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de sortie et leur valeur d'utilité. Le calcul de la valeur d'utilité est effectué à partir des projections des flux de trésorerie futurs actualisés fondées sur les budgets financiers préparés par la direction pour une période de cinq ans. Ces flux de trésorerie futurs tiennent compte du rendement passé des unités génératrices de trésorerie, des tendances du marché ainsi que des stratégies de l'entreprise. La Société évalue la valeur terminale des unités génératrices de trésorerie au terme de la projection de cinq ans.

Un taux de croissance perpétuel est utilisé pour les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans et celui-ci a été établi à 2,0 % en considérant les projections de taux d'inflation et de croissance des biens à la consommation.

En se basant sur des données observables sur le marché comme le taux d'intérêt sans risque, les primes de risque observées sur le marché, le beta d'entreprises évoluant dans le même secteur, la prime associée à la taille de l'entreprise, les risques spécifiques associés aux unités génératrices de trésorerie, ainsi que le taux d'impôt statutaire, le coût moyen pondéré du capital a été déterminé entre 11,5 % et 15,5 %.

Chacune des catégories d'actifs (fonds de roulement, immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill) possède son propre risque, donc potentiellement un taux d'actualisation différent. Par conséquent, des taux d'actualisation variant de 11,50 % à 13,25 % ont été sélectionnés, lesquels se situent à l'intérieur de la fourchette mentionnée ci-dessus.

Des changements raisonnablement possibles au taux de croissance perpétuel ainsi qu'au taux d'actualisation ne feraient pas en sorte que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie excède leur valeur recouvrable. Un changement dans les autres hypothèses utilisées ne fait pas varier les résultats de façon significative.

Une variation à la hausse de 1,0 % du taux d'actualisation n'aurait pas eu pour effet de faire baisser la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie sous leur valeur comptable.

15 GOODWILL

Suite au reclassement et à la dépréciation de certains actifs non courants disponibles détenus en vue de la vente (note 11) au 31 mars 2019, le solde du goodwill s'élevait à 90 149 000 \$ (107 047 000 \$ en 2018).

La variation du goodwill au cours de l'exercice se détaille comme suit :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	\$
Solde au 31 mars 2018	107 047
Radiation suite à l'attribution du goodwill aux actifs détenus en vue de la vente	(17 054)
Autres	156
Solde au 31 mars 2019	90 149

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est testé au niveau de la Société prise dans son ensemble, excluant les unités génératrices de trésorerie détenues en vue de la vente dont le goodwill alloué fait maintenant l'objet d'un suivi distinct, car la direction estime que l'ensemble de la Société bénéficie des synergies des regroupements d'entreprises survenus à ce jour et que c'est le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

La Société a procédé à un test de dépréciation annuel du goodwill au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier terminé le 31 mars 2019, conformément aux méthodes décrites à la note 2. La valeur recouvrable de la Société prise dans son ensemble dépassait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur autre que celle présentée à la note 11, n'a été comptabilisée sur le goodwill au cours des exercices terminés le 31 mars 2019 et le 31 mars 2018.

Au 31 mars 2019, la valeur recouvrable de la Société a été établie selon le calcul de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Le calcul de la valeur d'utilité est effectué à partir des projections des flux de trésorerie futurs actualisés fondées sur les budgets financiers préparés par la direction pour une période de cinq ans. Ces flux de trésorerie futurs tiennent compte du rendement passé de la Société, des tendances du marché ainsi que des stratégies de l'entreprise. La Société évalue la valeur terminale de la Société prise dans son ensemble au terme de la projection de cinq ans.

Un taux de croissance perpétuel est utilisé pour les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans et celui-ci a été établi à 2,0 % en considérant les projections de taux d'inflation et de croissance des biens à la consommation.

En se basant sur des données observables sur le marché comme le taux d'intérêt sans risque, les primes de risque observées sur le marché, le beta d'entreprises évoluant dans le même secteur, la prime associée à la taille de l'entreprise, les risques spécifiques associés à l'unité génératrice de trésorerie, ainsi que le taux d'impôt statutaire, le coût moyen pondéré du capital a été déterminé entre 11,75 % et 13,5 %. Ce dernier reflète le risque global de l'entreprise.

Chacune des catégories d'actifs (fonds de roulement, immobilisations corporelles et incorporelles, goodwill) possède son propre risque et donc potentiellement un taux d'actualisation différent. La Société a déterminé que le goodwill a un risque qui s'apparente au risque global de l'entreprise; par conséquent, un taux d'actualisation de 11,75 %, a été sélectionné, lequel se situe à l'intérieur de la fourchette mentionnée ci-dessus.

Des changements raisonnablement possibles au taux de croissance perpétuel ainsi qu'au taux d'actualisation ne feraient pas en sorte que la valeur comptable de la Société excède sa valeur recouvrable. Un changement dans les autres hypothèses utilisées ne fait pas varier les résultats de façon significative.

Une variation à la hausse de 1,0 % du taux d'actualisation n'aurait pas eu pour effet de faire baisser la valeur recouvrable de la Société sous sa valeur comptable.

16 DETTE À LONG TERME

Le 18 décembre 2015, la Société a renouvelé sa convention de crédit, qui avait été conclue préalablement le 10 novembre 2011 (la « Convention de crédit »), auprès de trois institutions financières canadiennes en vertu de laquelle les prêteurs ont mis à la disposition de la Société une facilité de crédit renouvelable garantie de cinq ans de 80 000 000 \$ (80 000 000 \$ au 31 mars 2018) (la « Facilité de crédit ») et un prêt accordéon de 40 000 000 \$ (40 000 000 \$ au 31 mars 2018) lequel est sujet à l'approbation des prêteurs.

La Facilité de crédit expire le 18 décembre 2020 et tout montant impayé est dû en totalité à l'échéance. Tous les montants en vertu de la Convention de crédit sont remboursables avant échéance sans pénalités. Au 31 mars 2019, le montant impayé relativement à la Facilité de crédit s'élevait à 25 004 359 \$ (28 205 020 \$ au 31 mars 2018) et celui-ci est remboursable en totalité au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

La Facilité de crédit porte intérêt à un taux fondé soit, sur le taux préférentiel canadien, sur le taux CDOR ou sur le taux des acceptations bancaires plus une marge applicable dans chacun des cas. Cette marge varie en fonction du ratio de dette totale par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA) tel qu'il est décrit ci-dessous. Au 31 mars 2019, le taux en vigueur était de 1,97 % (1,63 % au 31 mars 2018) et la marge applicable était de 1,45 % (1,45 % au 31 mars 2018). De plus, la portion non utilisée de la Facilité de crédit porte intérêt à 0,29 % (0,29 % au 31 mars 2018) à titre de commission d'attente.

Toutes les obligations quant à la Convention de crédit sont garanties par une sûreté (hypothèque) de premier rang sur substantiellement tous les actifs, corporels et incorporels, présents et futurs, de la Société.

La Convention de crédit contient certains engagements et certains cas de défaut d'usage pour des emprunts de cette nature, y compris certaines limitations concernant les investissements et acquisitions, les dépenses en capital et les distributions. La Convention de crédit est également assortie de clauses restrictives qui exigent le maintien de certains ratios financiers. Au 31 mars 2019, la Société respectait les ratios financiers prescrits en vertu de ces clauses restrictives :

1. un ratio de couverture des charges fixes d'au moins 1,20:1,00 (1,20:1,00 au 31 mars 2018) en tout temps; et
2. un ratio de dette totale par rapport au BAIIA n'excédant pas 3,0 (3,0 au 31 mars 2018).

Les éléments tels que les charges fixes, la dette totale et le BAIIA qui sont utilisés dans le calcul des ratios ci-dessus sont définis précisément dans la Convention de crédit.

Les ratios financiers sont calculés sur la base de l'information financière de la période de douze mois se terminant à la date où le ratio est calculé.

Le tableau suivant présente les dettes à long terme en vigueur :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	Au 31 mars	Au 31 mars
	2019	2018
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable, portant intérêt au taux des acceptations bancaires plus une marge de 1,45 % (1,45 % au 31 mars 2018), échéant en décembre 2020	25 004	28 205
Frais de financement reportés i)	(69)	(109)
	24 935	28 096

i) Les frais de financement reportés sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

17 CAPITAL-ACTIONS

- a) Autorisé et payé, en nombre illimité
- actions ordinaires;
 - actions privilégiées, à être émises en séries, dont les termes, les conditions et les dividendes devront être déterminés par le conseil d'administration au moment de l'émission.
- b) Le tableau suivant présente les opérations se rapportant aux actions ordinaires des deux derniers exercices :

<i>En milliers</i>	2019		2018	
	Actions	\$	Actions	\$
Solde au début de l'exercice	14 849	78 051	14 895	78 293
Actions rachetées pour annulation i)	-	-	(46)	(242)
Solde à la fin de l'exercice	14 849	78 051	14 849	78 051

i) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, la Société n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires, dans le cadre de son offre de rachat dans le cours normal des activités alors que pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, la Société a racheté 46 100 actions pour une contrepartie en espèces de 625 449 \$. Le prix d'émission moyen de 5,26 \$ a été porté en réduction du Capital-actions pour un montant total de 242 315 \$ et le solde a été imputé aux Résultats non distribués.

- c) Dividendes déclarés

Subséquemment à la fin de l'exercice terminé le 31 mars 2019, soit le 11 juin 2019, la Société a annoncé le versement d'un dividende en espèces de 0,10 \$ par action, payable le 15 juillet 2019 aux actionnaires inscrits le 2 juillet 2019.

2019

Le 12 février 2019, la Société a annoncé le versement d'un dividende en espèces de 0,10 \$ par action, payable le 15 avril 2019 aux actionnaires inscrits le 1er avril 2019.

Le 13 novembre 2018, la Société a annoncé le versement d'un dividende en espèces de 0,10 \$ par action, payable le 15 janvier 2019 aux actionnaires inscrits le 2 janvier 2019.

Le 7 août 2018, la Société a annoncé le versement d'un dividende en espèces de 0,10 \$ par action, payable le 15 octobre 2018 aux actionnaires inscrits le 1er octobre 2018.

Le 12 juin 2018, la Société a annoncé le versement d'un dividende en espèces de 0,10 \$ par action, payable le 16 juillet 2018 aux actionnaires inscrits le 3 juillet 2018.

2018

Le 13 février 2018, la Société a annoncé le versement d'un dividende en espèces de 0,10 \$ par action, payable le 16 avril 2018 aux actionnaires inscrits le 3 avril 2018.

Le 7 novembre 2017, la Société a annoncé le versement d'un dividende en espèces de 0,10 \$ par action, payable le 15 janvier 2018 aux actionnaires inscrits le 2 janvier 2018.

Le 8 août 2017, la Société a annoncé le versement d'un dividende en espèces de 0,10 \$ par action, payable le 16 octobre 2017 aux actionnaires inscrits le 2 octobre 2017.

Le 6 juin 2017, la Société a annoncé le versement d'un dividende en espèces de 0,10 \$ par action, payable le 17 juillet 2017 aux actionnaires inscrits le 3 juillet 2017.

18 RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS

En juillet 2004, la Société a établi un régime d'achat d'actions. Certaines modifications à ce régime ont par la suite été adoptées et sont en vigueur au 31 mars 2019 pour tous les employés réguliers à temps plein et à temps partiel qui sont résidents canadiens. Les administrateurs ne sont pas admissibles au régime. En vertu des dispositions du régime, un employé peut décider de cotiser jusqu'à 10 % de son revenu annuel, jusqu'à un maximum de 20 000 \$ par année, au moyen de retenues sur le salaire, pour l'achat d'actions ordinaires de la Société sur le marché libre. En vertu du régime, la Société s'est engagée à égaler les cotisations des employés au régime pour une cotisation maximale de 1 600 \$ par employé (1 600 \$ en 2018). Les employés doivent garder pour une période de douze mois la tranche des actions achetées avec la cotisation de la Société. Le prix d'achat des actions en vertu du régime est équivalent au prix du marché des actions ordinaires de la Société à la date d'acquisition.

19 RECLASSEMENT DES CHARGES DE TECHNOLOGIE ET COÛT DES SERVICES

Lors de l'exercice financier terminé le 31 mars 2019, la Société a procédé au reclassement de certains coûts de Technologie afin de les présenter en tant que Coût des services à l'état consolidé des résultats. Ce reclassement a été effectué rétroactivement pour la période terminée le 31 mars 2018.

Les coûts de technologie reclassés correspondent aux coûts internes de développement qui sont rechargés directement aux clients externes avec une marge de profit. Ceux-ci sont composés de frais de main d'œuvre directe et la Société est d'avis que ces coûts engagés et rechargés directement aux clients externes entrent dans la définition de Coûts des services, dans la mesure où ces coûts sont directement attribuables aux revenus sous-jacents. Quant à eux, les coûts de Technologie sont destinés à présenter les frais engagés afin de maintenir, améliorer et mettre à jour les plateformes de commerce électronique existantes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, la Société a reclassé en tant que Coût des services un montant de 2 158 738 \$ qui avait été présenté au préalable en tant que frais de Technologie lors de l'exercice terminé le 31 mars 2018. Les Coûts des services s'élevaient à 15 864 128 \$ lors de la publication des états financiers de l'exercice 2018 et ils s'élèvent maintenant à 18 022 866 \$ suite au reclassement. Par conséquent, la marge brute est passée de 65 072 740 \$ à 62 914 001 \$. Quant à eux, les coûts de Technologie s'élevaient à 21 991 431 \$ alors qu'ils sont maintenant de 19 832 390 \$.

20 TECHNOLOGIE

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Frais de recherche et de développement encourus	25 397	26 510
Crédits d'impôt	(4 476)	(3 529)
	20 921	22 981
Logiciels et sites Web développés à l'interne et capitalisés i)	(3 880)	(2 458)
Amortissement des logiciels et sites Web développés à l'interne et capitalisés	1 781	1 468
	18 822	21 991
Reclassement vers Coût des services (Note 19)	-	(2 159)
	18 822	19 832

i) Les logiciels et sites Web développés à l'interne et capitalisés sont présentés nets des crédits d'impôts de 1 286 692 \$ (804 507 \$ en 2018) qui ont été capitalisés en lien avec ces mêmes logiciels et sites Web développés à l'interne.

21 CHARGES PAR NATURE

Le résultat d'exploitation inclut notamment les éléments suivants :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Amortissements		
Immobilisations corporelles	1 144	1 038
Actifs incorporels	2 514	2 243
Actifs incorporels d'acquisition	3 873	5 093
Total	7 531	8 374
Charges au titre des avantages du personnel		
Salaires et charges sociales	43 674	40 958
Indemnités de fin de contrat de travail	995	833
	44 669	41 791
Crédits d'impôt	(4 476)	(3 529)
Total	40 193	38 262

22 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location simple ont trait à des espaces de bureaux et ont une durée allant de 1 an à 10 ans. Certains sont assortis d'options de renouvellement. La Société n'a pas la possibilité d'acquérir les actifs loués à l'échéance des contrats de location.

Paiements comptabilisés à titre de charges :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Paiements minimaux au titre de la location	2 094	1 981

Engagements en vertu de contrats de location simple non résiliables :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Moins de 1 an	1 787	2 020
Plus de 1 an et moins de 5 ans	3 600	4 975
Plus de 5 ans	454	698
	5 841	7 693

23 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

a) La charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices se répartit comme suit :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Charge d'impôts exigibles		
Impôt courant	3 308	6 245
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice considéré au titre de l'impôt exigible d'exercices antérieurs	1	33
Charge d'impôts différés		
Charge d'impôts différés découlant de la naissance et de la reprise de différences temporelles	(11 637)	(2 293)
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice considéré au titre de l'impôt différé d'exercices antérieurs	(20)	326
Incidence du changement de taux statutaire sur les impôts différés	1	1 503
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	(8 347)	5 814

- b) La charge d'impôts sur le résultat est calculée selon un taux d'imposition réel qui diffère du taux d'imposition prévu par la loi fiscale pour les raisons suivantes :

	2019	2018
	%	%
Taux d'imposition moyen pondéré prévu par la loi	26,68	26,78
Augmentation (diminution) découlant de :		
Répartition géographique des profits d'exploitation	0,06	1,33
Dépenses non déductibles et autres	(2,28)	2,32
Modification du taux d'impôt statutaire i)	0,04	11,57
Ajustements et cotisations d'impôts d'exercices antérieurs	0,06	2,76
Taux d'imposition réel	24,56	44,75

Les taux d'impôts utilisés pour le rapprochement des résultats de 2019 et de 2018 présentés ci-dessus sont les taux d'imposition qui s'appliquent au résultat imposable des sociétés du Canada en vertu de la loi fiscale en vigueur sur ce territoire.

- i) La modification du taux d'impôt statutaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 est attribuable à la réforme fiscale américaine annoncée le 22 décembre 2017. Cette réforme réduit le taux d'impôt général des sociétés de 35 % à 21 %. Par conséquent, les actifs d'impôts différés de la Société, majoritairement constitués de pertes fiscales américaines reportées, ont été réduits afin de refléter cette baisse de taux. Celle-ci aura par contre comme impact de diminuer la charge d'impôts aux cours des exercices futurs.

Rapprochement des actifs (passifs) d'impôts différés par catégorie de différences temporelles comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Impact de change sur filiale étrangère	Provision	Loyers différés	Crédits d'impôts étrangers	Instruments financiers dérivés	Frais de financement	Recherche et développement	Pertes fiscales	Crédits d'impôts	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2017	1 554	(16 945)	23	282	243	113	39	(8)	1	4 246	(1 566)	(12 018)
(Charge) recouvrement d'impôts différés de l'exercice porté en résultat	29	(7)	(24)	(91)	(46)	-	-	-	-	166	437	464
Effet de change à la suite de la réévaluation des impôts différés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(144)	-	(144)
Recouvrement d'impôts différés de l'exercice relatif aux autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	(23)	-	-	-	-	(23)
Solde au 31 mars 2018	1 583	(16 952)	(1)	191	197	113	16	(8)	1	4 268	(1 129)	(11 721)
(Charge) recouvrement d'impôts différés de l'exercice porté en résultat	(1)	11 298	4	(20)	(58)	(30)	-	-	(1)	750	(286)	11 656
Effet de change à la suite de la réévaluation des impôts différés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	116	-	116
Recouvrement d'impôts différés de l'exercice relatif aux autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	97	-	-	-	-	97
Reclassement vers actifs disponibles en vue de la vente	-	(4 568)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 568)
Solde au 31 mars 2019	1 582	(10 222)	3	171	139	83	113	(8)	-	5 134	(1 415)	(4 420)

Les soldes comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière sont les suivants :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	31 mars 2019	31 mars 2018
	\$	\$
Actifs d'impôts différés	5 276	4 396
Passifs d'impôts différés	(9 696)	(16 117)
	(4 420)	(11 721)

Certaines pertes fiscales de filiales canadiennes et américaines ont donné lieu à la constatation d'un actif d'impôts différés à l'état consolidé de la situation financière, car la direction juge probable que la réalisation de bénéfiques imposables futurs permettra d'utiliser ces attributs fiscaux.

Risque fiscal

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est sujette aux révisions des autorités fiscales présentes dans les juridictions où elle exerce ses activités. Certaines positions prises par la direction pourraient être contestées ou refusées par ces mêmes autorités. La Société examine périodiquement la possibilité de dénouements défavorables en matière de vérifications fiscales et des provisions sont établies à cet égard si la Société juge qu'il est possible qu'un dénouement défavorable aura lieu.

Pertes fiscales reportées

Au 31 mars 2019, les filiales américaines de la Société avaient cumulé des pertes d'exploitation nettes aux fins de l'impôt fédéral sur le résultat d'environ 37 276 462 \$ US (49 812 536 \$CA). Une portion de ces pertes est limitée à un montant maximal annuel et vient à échéance entre 2020 et 2030. Par conséquent, un montant de pertes d'environ 26 560 545 \$US (35 492 856 \$CA) ne pourra jamais être utilisé contre des revenus imposables futurs. Un actif d'impôts différés a été constaté sur un montant de pertes fiscales reportées de 10 715 917 \$US (14 319 680 \$CA).

De plus, les filiales américaines avaient cumulé des pertes d'exploitation nettes au niveau des états aux fins de l'impôt sur le résultat d'environ 9 056 764 \$US (12 102 554 \$CA). Ces pertes viennent à échéance entre 2020 et 2035. Une provision pour non reconnaissance d'environ 6 005 647 \$US (8 025 346 \$CA) relativement à ces pertes d'exploitation a été constituée. Un actif d'impôts différés a été constaté sur un montant de pertes fiscales reportées de 3 051 117 \$US (4 077 208 \$CA).

Au 31 mars 2019, les filiales canadiennes de la Société avaient accumulé des pertes d'exploitation nettes aux fins de l'impôt fédéral et provincial de 6 547 886 \$ lesquelles peuvent être reportées prospectivement et utilisées pour réduire le résultat imposable des exercices à venir. Ces pertes viennent à échéance entre 2036 et 2039. Les attributs fiscaux liés à ces éléments ont été constatés à titre d'actif d'impôts différés.

24 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**Rémunération des principaux dirigeants**

Le tableau suivant présente la rémunération des administrateurs et de l'équipe de direction au cours de l'exercice :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Administrateurs – jetons de présence	411	259
Équipe de direction		
Avantages à court terme	3 759	3 207
Indemnités de fin de contrat de travail	665	-
	4 835	3 466

La rémunération de l'équipe de direction est déterminée par le comité de rémunération compte tenu du rendement individuel et des tendances sur le marché.

25 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS DU RÉSULTAT ET DES FLUX DE TRÉSORERIE

a) La Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement s'établit comme suit :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Diminution (augmentation) des :		
Comptes débiteurs	(300)	(2 098)
Crédits d'impôt à recevoir	(2 773)	1 493
Charges payées d'avance et dépôts	(182)	(892)
Augmentation (diminution) des :		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 506	197
Autres créditeurs	(271)	1 129
Revenus différés	(561)	(438)
	(2 581)	(609)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, la Société a reclassé un montant de 773 046 \$ (2 162 392 \$ en 2018) de Crédits d'impôt à recevoir vers l'Impôts sur le résultat à payer, car la Société prévoit utiliser ces attributs fiscaux à l'encontre des impôts sur le résultat à payer au cours du prochain exercice financier.

b) Les Autres (charges) revenus comprennent ce qui suit :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Gain (perte) de change	533	(618)
Recouvrement d'intérêts (charge d'intérêts) au titre d'un règlement fiscal	-	(431)
Autres revenus (charges)	-	1
	533	(1 048)

c) Les Frais financiers comprennent ce qui suit :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Amortissement des frais de financement reportés	40	40
Intérêts sur la dette à long terme	1 173	1 056
	1 213	1 096

26 INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de poursuivre sa stratégie de croissance interne, d'entreprendre des acquisitions ciblées et de fournir un rendement à ses actionnaires. Le capital de la Société est composé des dettes à long terme, des capitaux propres et des revenus différés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le capital de la Société est principalement affecté aux augmentations du fonds de roulement hors caisse, aux charges en immobilisations, aux acquisitions d'entreprises, aux rachats d'action et aux versements de dividendes.

La Société peut, de temps à autre, racheter des actions, remanier son capital en émettant des actions, ou obtenir une dette bancaire pour financer ses opérations ou l'acquisition d'une entreprise.

Mis à part les ratios financiers décrits à la note 16 et exigés par une institution financière, le capital de la Société n'est pas soumis à des exigences imposées par une autorité de réglementation et la Société n'utilise pas actuellement de mesures quantitatives pour gérer son capital.

27 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société, par ses actifs et passifs financiers, est exposée à des risques financiers en raison de ses activités : le risque de marché, incluant le risque de change et le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. L'objectif principal de la Société en matière de gestion de risques est de s'assurer que les risques sont correctement définis et gérés pour diminuer l'effet négatif probable sur la performance financière.

La gestion des risques est la responsabilité du service des finances qui doit déterminer et évaluer les risques en collaboration étroite avec la direction. Le service des finances a la responsabilité d'établir des contrôles et des procédures adéquates pour s'assurer que les risques financiers sont atténués.

Risque de change

Le risque de change est lié aux transactions conclues par la Société et libellées en devises, principalement en dollars américains. Le risque de change est aussi important pour les transactions de vente et d'achat futures que pour les actifs et les passifs financiers reconnus libellés en devises.

L'objectif principal de la Société en matière de gestion du risque de change est de réduire son effet sur sa performance. Afin de réduire les éventuelles conséquences défavorables associées à la fluctuation du dollar canadien, la Société conclut des contrats de change à terme en vue de stabiliser les revenus futurs prévus libellés en dollars américains. Les contrats de change à terme sont uniquement conclus pour gérer le risque de change et ne sont pas destinés à des fins de spéculation.

Les soldes en devises se détaillent comme suit :

<i>En milliers de dollars</i>	2019	2018
	\$US	\$US
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 772	8 103
Comptes débiteurs	1 292	1 608
Comptes créditeurs et charges à payer	(708)	(750)
Total en devises	9 356	8 961
Total en dollars canadiens	12 502	11 554

Le tableau qui suit détaille les ententes utilisées comme instruments de couverture. La devise d'achat de ces ententes est le dollar canadien alors que la devise de vente est le dollar américain :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Valeur nominale \$US	11 950	11 500
Taux moyen pondéré USD-CAD	1,2942	1,2789
Échéance (Exercice financier)	2020-2021	2019-2020

Les contrats de change à terme sont des contrats en vertu desquels la Société a l'obligation de vendre des dollars américains à un taux fixé à l'avance.

Compte tenu des contrats de change à terme et en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, une hausse de 5,0 % du dollar canadien par rapport au dollar américain affecterait le résultat net et les autres éléments du résultat global (en dollars canadiens) comme suit :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Diminution du Résultat net	(156)	(160)
Augmentation des Autres éléments du résultat global	654	651

Une baisse de 5,0 % du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait eu l'incidence contraire sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient à la suite d'un changement du taux d'intérêt du marché. Les actifs et les passifs financiers dont le taux d'intérêt est variable exposent la Société à un risque de flux de trésorerie. L'intérêt gagné par la Société sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie est établi selon le taux du marché.

Les actifs et les passifs financiers qui sont soumis à des taux d'intérêt fixes sont exposés à un risque de juste valeur des taux d'intérêt. La Société n'est pas exposée à un risque important par rapport aux actifs et aux passifs financiers en raison de leur échéance à court terme.

Relativement à ses obligations financières à taux variables, les flux de trésorerie subiraient une incidence négative en cas d'augmentation des taux de référence, comme le taux CDOR, le taux des acceptations bancaires et le taux préférentiel canadien.

Toutes choses étant égales par ailleurs, une augmentation raisonnablement possible du taux d'intérêt de 1,0 %, s'appliquant aux soldes journaliers de la Facilité de crédit, aurait eu une incidence de 320 868 \$ (359 390 \$ en 2018) sur le résultat net de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. Une diminution du taux d'intérêt de 1,0 % aurait eu l'effet inverse sur le résultat net de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte financière advenant qu'un client ou une autre partie liée à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Les instruments financiers qui exposent la Société à un risque de crédit consistent principalement en la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie détenue pour le bénéfice de tierces parties et les comptes débiteurs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la trésorerie détenue pour le bénéfice de tierces parties sont détenus dans des établissements financiers importants; par conséquent, la Société estime que le risque d'inexécution à l'égard de ces instruments est faible.

D'après son expérience, la Société est d'avis que le risque de crédit lié aux comptes débiteurs est faible. La Société n'exige généralement pas d'examen collatéraux relatifs à ses comptes débiteurs. Ses comptes débiteurs ne sont pas concentrés sur des clients spécifiques, mais plutôt sur un large éventail de clients. La Société établit une provision pour créances douteuses lorsque les comptes sont jugés irrécouvrables. La provision pour créances douteuses a été établie à partir d'une analyse individuelle des créances et selon une analyse globale qui tient compte du contexte économique actuel et des tendances historiques de pertes observées.

Compte tenu de ce qui précède, la Société est d'avis que le risque de crédit n'est pas significatif.

La valeur comptable des comptes débiteurs de la Société est présentée, déduction faite de la provision pour créances douteuses. La variation de la provision pour créances douteuses au cours de l'exercice se détaille comme suit :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	(207)	(134)
Radiation	333	252
Reclassement vers actifs détenus en vue de la vente	9	-
Charge de l'exercice	(290)	(325)
Solde à la fin de l'exercice	(155)	(207)

L'âge des comptes débiteurs au 31 mars se détaille comme suit :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019	2018
	\$	\$
Courant	1 531	2 305
En souffrance		
De 1 à 30 jours	3 654	4 140
De 31 à 60 jours	780	1 093
De 61 à 90 jours	1 049	870
Plus de 90 jours	268	268
Total des comptes débiteurs	7 282	8 676

Il n'y a aucune perte de valeur ni aucun montant en souffrance autres que ceux liés aux comptes débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque qu'une société soit incapable de s'acquitter de ses obligations à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la Société s'assure qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. Les passifs financiers de la Société, composés des comptes créditeurs et charges à payer et les autres créditeurs, arriveront à échéance dans moins de douze mois. Au 31 mars 2019, la Société dispose d'une Facilité de crédit de 80 000 000 \$ dont une tranche de 54 995 641 \$ était inutilisée.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie, en plus du risque de crédit de l'instrument financier, ont été pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des

passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Tous les instruments financiers mesurés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ont été classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs; à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs; à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;
- Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La politique de la Société est de comptabiliser les transferts effectués entre les différents niveaux de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert. Au cours des exercices terminés les 31 mars 2019 et 2018, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1, 2 et 3.

Le tableau suivant présente les instruments dérivés nets évalués à la juste valeur sur une base récurrente, classés selon la hiérarchie décrite ci-dessus :

<i>En milliers de dollars canadiens</i>	2019 \$	2018 \$
Niveau 1	-	-
Niveau 2	(424)	(58)
Niveau 3	-	-
	(424)	(58)

La juste valeur négative des instruments financiers dérivés de 424 414 \$ (317 604 \$US) correspond aux montants estimatifs que la Société devrait payer pour régler les contrats au 31 mars 2019 en utilisant les taux du marché correspondants. Au 31 mars 2018, la juste valeur était négative de 58 252 \$ (45 178 \$US).

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer est comparable à leur valeur comptable en raison de leurs échéances prochaines.

La juste valeur de la dette à long terme ne diffère pas significativement de sa valeur comptable, car le taux d'intérêt contractuel se rapproche du taux d'intérêt dont aurait pu se prévaloir la Société pour un instrument financier semblable.

28 ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 11 juin 2019, la Société a annoncé la vente de sa filiale Réseau LesPAC Inc. un chef de file en annonces classées au Québec, à Trader Corporation. La transaction s'est élevée à 19 000 000 \$, payable en espèces, sous réserve des ajustements usuels et de certains coûts de sortie d'un montant approximatif de 300 000\$.